



Angoulême, le 7 juin 2013

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS – UNSA
Section de la Charente

Le secrétaire départemental
du Syndicat des Enseignants – UNSA

à MONSIEUR LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE
Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Charente

Objet : Alerte sociale directeurs d'école

Monsieur le Directeur académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de la Charente dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale pour la période du 24 juin au 31 décembre 2013 qui portera sur les sujets suivants :

Aide administrative et conditions de travail des directeurs d'école

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa16 pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation, à savoir :

- Bilan détaillé chiffré de la situation des EVS aide administrative dans les écoles : évolution sur les trois dernières années. Perspectives de recrutement ?
- Bilan sur les décharges de direction :
Combien de jours de décharges ont été octroyés pour les décharges de directeurs d'école de moins de 4 classes. Quelles sont les possibilités de progression ?
- Bilan chiffré des « invitations » aux réunions pour les directeurs de la part des circonscriptions et/ou de la direction académique sur l'année scolaire.
- Nombre de postes de direction vacants au mouvement ces trois dernières années.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique à l'expression de mes respectueuses salutations.

Richard GAZAUD